

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

Date de convocation : 3 décembre 2021

Date d'affichage : 3 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le sept décembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Benoît BACHELIN - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL

Absents, excusés : Sébastien RUAZ - Anne-Lise TOSI - Jérôme GUILLOUD - Virginie TARDY

Procurations : Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB, Virginie TARDY à Annabelle MORILLAS

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2021

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SIVOS DES COLLINES SUITE A UNE DEMISSION

Considérant la démission de Benoît BACHELIN en date du 30 novembre 2021 de son mandat de délégué de la commune de Saint Michel au SIVOS,

Considérant que Jérôme GUILLOUD, absent, s'est porté candidat,

Considérant qu'il n'y a pas d'autres candidatures,

Voté à l'unanimité

TRAVAUX SUR LE RESEAU TELEPHONIQUE – AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE : REALISATION DES TRAVAUX ET FINANCEMENT (PART COMMUNALE)

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste Village St Michel

Dissimulation des réseaux téléphoniques

Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil

33 805.74

€

Dont frais de gestion : 1 609.80 €

Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	23 664,02
€	
Participation communale	10 141,72
€	
Total HT des travaux de câblage : 3 983,99 €	
Plan de financement prévisionnel :	1 952,16
€	
<i>Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 3 983,99 = 1 952,16 €)</i>	
Financements mobilisés par le SDED	585,65
€	
Participation communale	1 366,51
€	
Montant total de la participation communale :	11 508,23
€	

Voté à l'unanimité

TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE – AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE: REALISATION DES TRAVAUX ET FINANCEMENT (PART COMMUNALE)

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste Village St Michel	
Dépense prévisionnelle HT	136 857,50
€	
<i>Dont frais de gestion : 6 517,02 €</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	109 486,00
€	
Participation communale	27 371,50
€	

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC VD AMENAGEMENT POUR L'INTEGRATION DE LA VOIRIE DE LA BELLE NOYERAIE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Comme convenu lors de l'accord de la commune pour la création du lotissement La belle Noyeraie, les espaces communs du lotissement (voirie et espaces verts) sont destinés à être intégrés dans le domaine public communal.

Le Maire propose donc aujourd'hui de conclure une convention avec VD Aménagement (aménageur du lotissement la Belle Noyeraie) afin d'acter le transfert des espaces communs du lotissement au domaine public communal. Cette convention, qui figure en annexe, prévoit donc :

- Le transfert de propriété de la voirie du lotissement et des espaces verts de VD Aménagement à la commune de Saint Michel sur Savasse une fois les travaux du lotissement terminés
- Moyennant le paiement d'une participation pour voirie et réseau d'un montant de 68 489,44 €

Le transfert ne sera effectif qu'après la réalisation de trois conditions :

- Paiement de la participation
- Fin des travaux et réception du lotissement
- Passage devant un notaire pour acter le transfert de propriété

Voté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Considérant l'avis de la Commission Cadre de vie, le Maire propose d'attribuer les subventions de l'année 2021 aux associations qui en ont bénéficié l'année dernière et qui se sont fait connaître, Considérant les crédits restants et l'absence de demande de subvention, faite en mairie cette année, il est proposé de reconduire uniquement les subventions pour les associations qui en ont bénéficié l'année dernière.

- Gym volontaire : 250 €
- Club de la Savasse : 400 €

Soit pour un total de 650 €.

Voté à l'unanimité

AVIS SUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2020

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code Général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de l'assainissement 2020, établi par Valence Romans Agglo.

Voté à l'unanimité

AVIS SUR UN PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A L'ESPACE DU BAGNOL

Une étude est en cours pour couvrir le parking de l'Espace du Bagnol de panneaux photovoltaïques :

- Puissance : 330 KWc
- Caractéristiques techniques : monopente, orienté plein sud
- Sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans et paiement d'un loyer
- Production d'électricité réinjectée dans le réseau

- Remise des panneaux au SIVU à l'issue ou démontage
- Installation et gestion à la charge de l'entreprise

Le Conseil Municipal émet un avis favorable avec réserves pour poursuivre l'étude de faisabilité d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur parking à l'Espace du Bagnol : pas de position favorable définitive

- Tant que le coût des travaux de gestion des eaux pluviales des panneaux (à la charge du SIVU) n'est pas connu
- Tant qu'une projection du projet (vue du parking et vue des alentours) n'est pas fournie, afin de mieux appréhender l'impact paysager et esthétique du projet

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Point sur le budget
- Point sur le chantier Côte Maréchale
- Repas des seniors
- Tour des commissions, SIVOS et SIVU
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.